



# Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

## VIGILANTS POUR LA VIE

**Lavaltrie, le 2 décembre 2020** - La Sûreté du Québec, poste secondaire de la MRC de d'Autray, vous rappelle qu'il est important pour la sécurité de tous de partager la route et de faire preuve de courtoisie. Avec l'arrivée de l'hiver, la cohabitation des piétons et des automobilistes dans les rues demeure toujours présente. D'ailleurs, dans les rues de la municipalité, vous pouvez apercevoir plusieurs passages piétonniers et feux de circulation permettant de réduire le nombre de collisions impliquant des automobilistes et des piétons.

### Voici quelques conseils pour les automobilistes :

- À l'approche d'un passage pour piétons, **ralentissez**.
- Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage piétonnier, vous avez **l'obligation** de vous immobiliser afin de lui permettre de traverser en toute sécurité. Il a priorité sur vous.
- Soyez **attentif** à la route et **évit**ez toute distraction : recherche de musique, objets qui ont roulés sous votre siège, cellulaire, etc.

Si vous ne respectez pas le droit de passage d'un piéton, vous vous exposez à une *amende de 100 \$ plus les frais pour un total de : 171\$*

### Voici quelques conseils pour les piétons :

- Portez des **vêtements clairs** ou des accessoires **réfléchissants**.
- Marchez sur le **trottoir** et s'il n'y en a pas, marchez sur le **bord de la rue** dans le sens contraire de la circulation.
- **Regardez** : Gauche, Droite, Gauche avant de traverser et assurez-vous d'avoir été bien vu par les automobilistes.
- Traverser aux **intersections** les plus près en respectant la signalisation (Feux pour piétons, feux de circulation ou panneaux d'arrêts)

-30 -